

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept novembre deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	20/11/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/12/2020

OBJET :**Déclassement du Domaine Public sans enquête publique - Quartier Les Eméyères****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Pauline FRABOULET procuration à M. Nicolas GEIGER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette **MOSTACHI**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Il existe dans certaines zones du territoire communal, plusieurs sections d'espace public et de voies communales ayant perdu leur fonction de desserte, d'affectation et d'usage public se trouvant imbriquées au milieu d'emprises de parcelles privées.

Les propriétaires de ces emprises privées sollicitent la Commune afin d'acquérir ces emprises de domaine public "imbriquées" pour rétablir la logique de territorialité foncière.

Il en est ainsi de plusieurs emprises sises au sein du Hameau des Emeyères, au droit de la propriété des époux PEDEUX, cadastrée Section BD, Numéro 60 et de la propriété des époux CHEVALLIER, cadastrée Section BD, Numéros 322 et 323.

Afin de répondre favorablement aux sollicitations des propriétaires susnommés, et de régulariser la logique de territorialité foncière desdites emprises ayant perdu leurs attributs et leur affectation publique, il convient de les déclasser afin de pouvoir les céder aux propriétaires riverains qui en sollicitent l'acquisition.

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit que le déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui n'est pas le cas des emprises sus désignées, ces fonctions étant assurées par la voie située à proximité. De ce fait, le déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Le déclassement de ces deux emprises entraîne leur transfert dans le Domaine Privé de la Commune à compter du caractère exécutoire de la délibération du Conseil Municipal prononçant le déclassement.

Les copies de la délibération et du document d'arpentage dressé par le géomètre seront transmises au service du cadastre pour modification cadastrale.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorables de la Commission de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique réunie le 17 Novembre 2020 :

Article 1 : de prononcer le déclassement du Domaine Public des deux emprises situées quartier Les Emeyères, d'une surface totale d'environ 200 m² ;

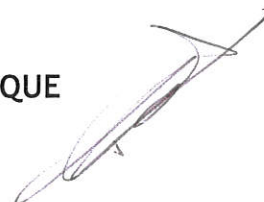
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires au déclassement et à signer l'ensemble des documents afférents.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

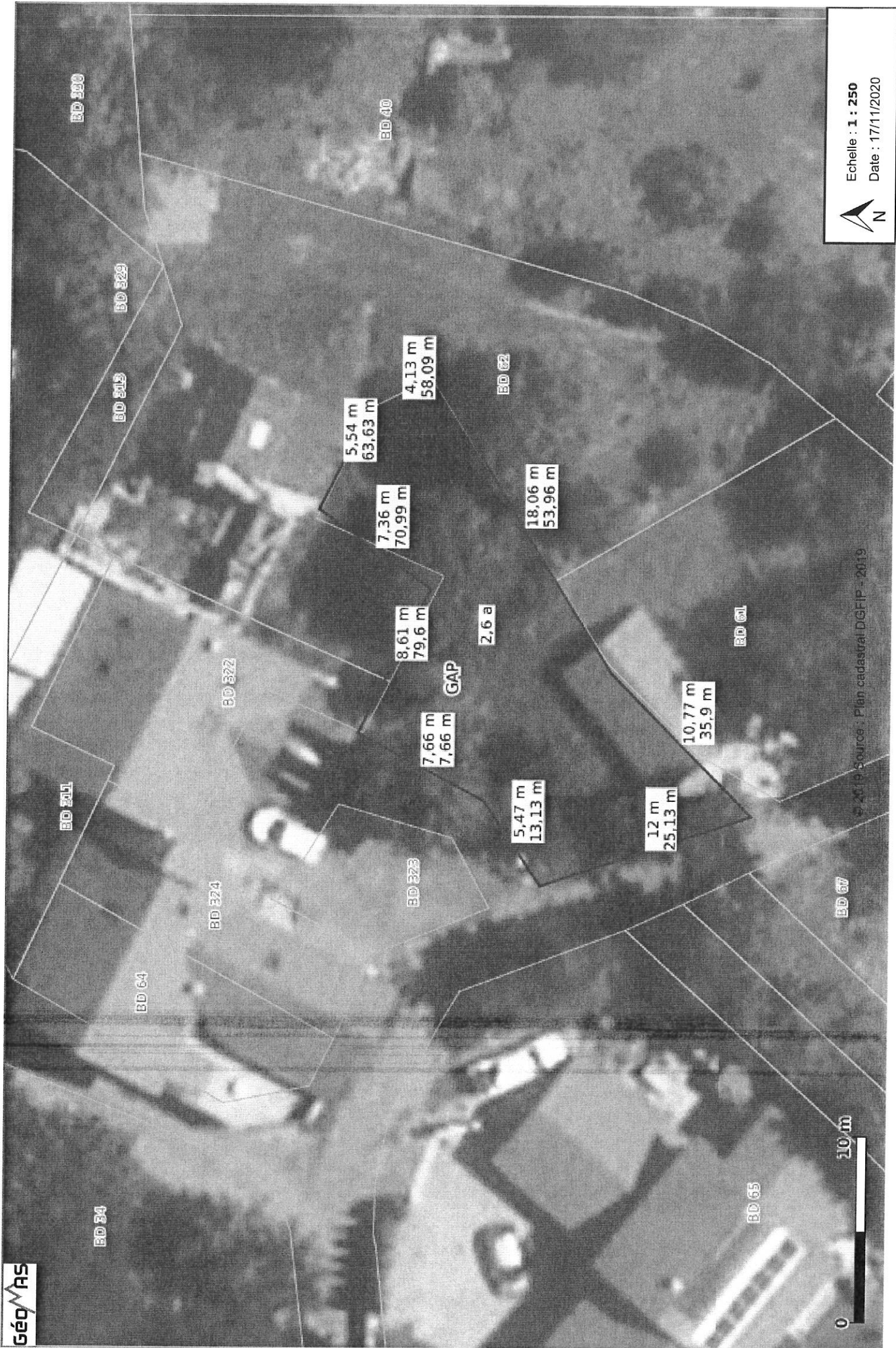
La Conseillère Municipale Déléguée

Mélissa FOULQUE



Transmis en Préfecture le : 03 DEC. 2020

Affiché ou publié le : 08 DEC. 2020



BD 300

BD 40

BD 329

BD 313

BD 62

5,54 m
63,63 m

4,13 m
58,09 m

7,36 m
70,99 m

18,06 m
53,96 m

BD 322

8,61 m
79,6 m

2,6 a

GAP

7,66 m
7,66 m

BD 61

10,77 m
35,9 m

BD 211

BD 324

BD 323

5,47 m
13,13 m

12 m
25,13 m

BD 64

BD 67

BD 34

BD 65

10 m

0